



Trop peu de bêtes tuées par les chasseurs: Stavelot va mettre des amendes



Les cerfs sont trop nombreux à Stavelot. - Prêtexte Isopix.

Puisqu'il y a trop de bestiaux dans les forêts, il faut les chasser. Pour la première fois Stavelot va réclamer des amendes à ceux qui ne chassent pas assez. C'est 500 € par bête non tuée !

Comme chacun le sait, le mauvais chasseur, il voit un truc, il tire. Alors que le bon chasseur, il voit un truc, il tire, mais... c'est un bon chasseur. Une nuance qui échappe parfois aux néophytes mais qui peut être objectivée. Il suffit en effet de regarder si les plans de tirs qui déterminent le nombre de bêtes à tuer chaque année ont bien été respectés. Or, au sein du conseil cynégétique de Stavelot, Stoumont et Spa, c'est rarement le cas. Cette année, le conseil a manqué son objectif, notamment à Stavelot.

Or, le nombre de cervidés est toujours interpellant dans les bois locaux. Pour la première fois, la commune de Thierry de Bournonville a accepté de réclamer les amendes liées au faible nombre de bêtes tuées. Une mesure prise à contrecœur par la commune puisque le bourgmestre lui-même se refusait à le faire.

« On connaît mes positions anti-chasse, du moins telle qu'elle est organisée maintenant. Je ne voulais pas participer à ça », avoue l'ancien vétérinaire qui estime avoir été poussé dans le dos par le DNF.

L'échevin des Forêts, Raymond Koeckelmann, n'a pas eu ces problèmes de conscience. « Pour le bien de la



forêt, il faut faire quelque chose. On a des situations très compliquées chez nous. À certains endroits, on a le double d'animaux et ça pose des problèmes. Dès qu'on plante quelque chose, c'est directement mangé. Sur le long terme c'est négatif même pour les finances de la ville », assure celui qui fut maintes et maintes fois meilleur bûcheron de Belgique.

Sur l'ensemble du conseil cynégétique, les plans de tirs demandaient que l'on abatte 521 non-boisés, soit des biches ou des faons : il en manque 55. Concernant les boisés, 159 devaient être chassés : 139 ont été abattus. En tout, il manque donc 75 bêtes. Or, les amendes sont fixées à 500 € par tête de pipe... soit 37.500 € en tout !

Le pire, c'est à Stoumont

Du côté de la cellule faune sauvage du SPW, on insiste cependant sur le fait que les plus gros problèmes ne sont pas à Stavelot mais bien à Stoumont, la commune qui a perdu l'année dernière sa certification forêt renouvelable.

« Il y a aussi de gros soucis à Aywaille, mais aussi sur Spa et la partie sud de Theux. Au nord le problème est moins important. Stavelot est plutôt concerné dans une moindre mesure », certifie Alain Licoppe.

Alan Licoppe fait d'ailleurs remarquer que depuis des années, on ne parvient pas à réguler la population de cervidés.

« Chaque année les plans de tirs augmentent et chaque année, on ne voit pas d'amélioration. On ne parvient pas à diminuer cette population malgré les efforts apparents des chasseurs. »

Pour Alain Licoppe, la seule solution est de tirer de manière intensive et aléatoire pendant des années afin de redevenir maître des populations de cervidés. Aux bons chasseurs d'agir.



Raymond Kockelmann, l'échevin des Forêts de Stavelot. - R.K.